



institut de l'entreprise

L'IMMIGRATION
UN POINT DE VUE D'ENTREPRISE

**Rapport du groupe de travail
« Immigration »**

**Président : René LAPAUTRE
Rapporteur : Emmanuel JAHAN**

Juillet 1993

TABLE DES MATIERES

	<u>Pages</u>
Résumé des principales conclusions.	7
Introduction	9
I Données de base.	11
1. L'immigration en France : une longue histoire.	11
2. La France n'est pas un cas unique.	13
3. Combien d'immigrés ?	14
4. Les flux.	16
II L'emploi.	19
1. Les besoins d'emploi.	19
2. Le travail clandestin.	22
3. Aura-t-on besoin de recourir à nouveau à la main-d'oeuvre étrangère ?	23
a - perspectives d'emplois.	23
b - évolution de la population active.	24
III L'entreprise, facteur d'intégration des immigrés	27
1. Population active et taux de chômage	27
2. Les étrangers créateurs d'entreprise	29
3. Les immigrés en situation irrégulière	29
4. Orientations	30
IV Le développement économique des pays d'émigration.	33
1. Les enseignements de quelques migrations récentes	33
2. Recommandations	36
Conclusion	38
Notes	40
Tableaux	43
Liste des membres du Groupe de Travail.	55

Les Membres du Groupe de Travail ont participé à cette réflexion à titre personnel et n'engagent en rien les entreprises ou les organismes auxquels ils appartiennent.

P R E F A C E

Le rapport, "**L'immigration. Un point de vue d'entreprise**", est le résultat de plus de deux années de recherches et d'études au Centre Nord-Sud de l'Institut de l'Entreprise. Le groupe de travail, constitué au dernier trimestre 1992, a appuyé sa réflexion sur un long travail préalable : rassemblement de données et de documents, contacts avec de nombreuses personnalités, séances d'information, plusieurs journées d'études spécialisées. C'est grâce à cette longue maturation que les membres du groupe de travail, en apportant leur expérience pratique et vécue de responsables d'entreprise, ont été en mesure d'apprécier la situation et de réfléchir aux orientations à proposer.

La question de l'immigration dépasse largement le point de vue de l'entreprise. Il est incontestable que, dans certaines périodes de notre histoire, l'économie a eu des besoins pressants de main-d'oeuvre étrangère. Aujourd'hui, au contraire, la plupart des entreprises peuvent se passer de cette main-d'oeuvre. Le groupe de travail a tiré les conséquences de cette situation.

Mais il ne faut pas oublier que dans une perspective séculaire, c'est le déclin d'une population qui ne se résignait pas à une croissance médiocre qui a donné à la France une vocation de terre d'immigration et d'assimilation.

Le déclin de la population active est-il arrêté ? On ne saurait évidemment l'affirmer malgré toute la prudence dont on doit faire preuve lorsqu'on considère les prévisions démographiques.

De plus, la France et l'Europe sont-elles condamnées à l'avenir à une croissance qui ne pourrait assurer le plein emploi ? C'est également une perspective inacceptable, quoi que pourraient en dire les économistes les plus éminents.

Ces questions dépassaient le rôle du groupe de travail sur l'immigration. Ce n'est pas diminuer la portée de son étude que de

rappeler que, pour les économies européennes, les politiques d'emploi et d'immigration conçues dans la crise n'ont de valeur qu'à très court terme et que l'enjeu réel demeure la croissance.

Il reste que le travail, la profession, l'acquisition d'un métier, c'est-à-dire tout ce que les entreprises peuvent apporter, jouent un rôle considérable dans "l'intégration" des immigrés. La France a une longue tradition de l'intégration. Celle-ci a toujours été délicate ; aujourd'hui l'environnement économique et social ne la favorise guère. Le groupe de travail a longuement réfléchi à cet aspect de la question.

Plus la réflexion s'avanceit, plus il m'est apparu qu'un problème aussi complexe ne pouvait appeler de réponses simples ou de positions extrêmes. Même en restant sur le terrain de l'entreprise - le nôtre - il n'était pas possible d'en ignorer les aspects sociaux, internationaux et humains. Les conclusions de ce rapport apparaîtront peut-être trop générales. Il n'était ni de notre rôle, ni de notre compétence, d'entrer sur le terrain des mesures techniques ; ce sont des lignes directrices qu'il nous appartenait de tracer, en tenant compte non seulement du présent mais des évolutions prévisibles ou éventuelles.

Ce travail sur l'immigration est le dernier à être entrepris par le Centre Nord-Sud, puisque les instances de l'Institut de l'Entreprise ont décidé de concentrer leurs moyens sur d'autres priorités. Le Centre Nord-Sud va donc cesser ses activités. Depuis sa création, il y a une dizaine d'années, quatorze études, y compris celle-ci, ont été réalisées. C'est un beau bilan, pour les seules publications.

A tous ceux qui ont collaboré avec le Centre Nord-Sud ou suivi ses travaux avec intérêt, et plus particulièrement à tous ceux qui ont contribué à ce rapport sur l'immigration, j'exprime ici mes très vifs remerciements.

René LAPAUTRE

AVERTISSEMENT

- Dans ce rapport, l'immigration est abordée du point de vue de l'entreprise. La réflexion se limite à ce point de vue. Le rapport ne traite donc pas les autres aspects de l'immigration, les problèmes de nationalité par exemple.

- Le rapport ne contient pas de propositions détaillées. Ce n'était pas la vocation du groupe de travail. Il attire l'attention sur les questions en friche, il définit des orientations, il ouvre des pistes d'action.

- Au-delà de la gestion des emplois et des personnels, problème classique d'utilisation des ressources humaines, l'immigration pose des problèmes de société, de relations avec des nations étrangères, et comporte des aspects humains spécifiques. Tout en privilégiant une approche gestionnaire, le groupe de travail a été bien conscient qu'on ne peut occulter ni la dimension sociale, ni la dimension politique de l'immigration.

- La réflexion du groupe de travail s'est située dans un contexte économique et social en pleine mutation, tant au niveau national qu'aux niveaux européen et mondial. Elle constitue une étape. Elle devrait être reprise et complétée dans un délai raisonnable.

RESUME DES PRINCIPALES CONCLUSIONS

1 - Réduite au titre du travail, l'immigration reste importante aux autres titres, essentiellement le droit d'asile et le regroupement familial, ainsi que les entrées irrégulières. Globalement, l'économie française n'a plus besoin, comme à d'autres périodes, de recourir à la main d'oeuvre étrangère. Cette situation se présente en termes comparables dans les autres pays de la Communauté Européenne.

Du point de vue de l'entreprise, et de l'emploi, il apparaît nécessaire :

- de limiter les entrées de travailleurs immigrés,
- d'appliquer plus rigoureusement les dispositions réglementaires en matière de droit d'asile et de regroupement familial pour éviter les détournements de procédure,
- d'harmoniser au niveau communautaire les dispositions relatives aux flux d'immigration,
- de renforcer la lutte contre le travail clandestin, véritable défi à l'Etat de Droit, en priorité contre les "employeurs professionnels clandestins" et les filières correspondantes.

En raison des incertitudes qui caractérisent les perspectives économiques et de la forte probabilité de décroissance de la population active, en France et en Europe, d'ici 10 ou 15 ans, **il serait dangereux de remettre en cause le cadre et les principes du régime mis en place par l'Ordonnance du 2 novembre 1945** relative notamment à l'entrée et au séjour des travailleurs étrangers en France.

2 - En dépit de la conjoncture actuelle de sous-emploi, l'intégration de la population immigrée et d'origine immigrée dans la vie économique et sociale est indispensable pour assurer la cohésion nationale. C'est la contrepartie des limitations à apporter aux flux d'entrée.

Les mesures destinées à stimuler l'emploi bénéficieront de manière générale aux immigrés, mais des moyens spécifiques sont aussi à mettre en oeuvre :

- **développer les entreprises d'insertion, et des formes adaptées d'apprentissage pour améliorer "l'employabilité" de la main d'oeuvre immigrée,**
- **impliquer davantage les entreprises dans la mise en place de programmes appropriés de formation professionnelle,**
- **s'appuyer davantage sur le système associatif et coopérer avec lui,**
- **renforcer la politique du logement et de l'habitat.**

3 - Beaucoup pensent qu'une stratégie de coopération publique et privée renforcée avec les pays en développement permettrait, sinon de tarir, tout au moins d'atténuer leurs flux d'émigration. Quoiqu'il soit indispensable, pour bien d'autres raisons, de contribuer au développement de ces pays, l'expérience récente montre que les effets du développement économique sur les mouvements migratoires sont aléatoires et, au mieux, tardifs. Cependant, des politiques plus ciblées pourraient avoir des impacts ponctuels :

- **en concentrant, en priorité, les moyens disponibles sur les zones les plus proches et de forte émigration vers la France, en premier lieu les pays du Maghreb,**
- **en amplifiant des programmes très spécifiques pour certaines zones d'Afrique Noire, foyers permanents et très localisés d'émigration,**
- **en facilitant le retour de travailleurs qualifiés à l'occasion du développement de nouvelles activités par des entreprises françaises ou locales dans les pays d'émigration,**
- **en se concertant au niveau européen, lorsque les moyens d'action à mettre en oeuvre dépassent les capacités strictement nationales.**

INTRODUCTION

Les entreprises ne peuvent se désintéresser de l'immigration.

Quelles que soient les raisons qui décident des millions de personnes dans le monde à quitter leur pays d'origine, elles chercheront des moyens de vivre dans leurs nouveaux pays d'accueil. Où les trouver si ce n'est dans les entreprises ou en créant des activités d'entreprise ?

En France - comme dans les autres pays d'Europe - les entreprises sont d'autant plus concernées qu'une grande partie de la population immigrée actuelle est venue à leur appel quand les besoins de main-d'oeuvre, pour la reconstruction après la dernière guerre et pendant les "30 Glorieuses", étaient considérables.

Le contexte aujourd'hui n'est plus le même. Depuis une dizaine d'année, notre économie vit une période de basse conjoncture marquée par un taux de sous-emploi croissant. Des changements structurels profonds, se sont produits dans son organisation et son fonctionnement. Parallèlement, les phénomènes migratoires se sont aussi modifiés. Leur ampleur s'est accrue, leur nature a changé, les origines des courants se sont diversifiées.

Le Centre Nord-Sud de l'Institut de l'Entreprise a entrepris depuis plus de deux ans une réflexion approfondie sur l'immigration. En 1992, trois journées d'études ont été organisées conjointement avec le Centre de Développement de l'OCDE, qui a accumulé une considérable expérience sur les migrations internationales. Au dernier trimestre 1992, un groupe de travail "Immigration" a été constitué, sous la présidence de René Lapautre. Son premier objectif était d'analyser la situation actuelle du point de vue de l'entreprise, aussi objectivement que possible à partir des sources disponibles, afin d'éliminer les perceptions erronées. Le second objectif était d'examiner quelles orientations pourraient être proposées.

P R E M I E R E P A R T I E

DONNEES DE BASE

1. L'IMMIGRATION EN FRANCE : UNE LONGUE HISTOIRE

La France a une longue histoire de l'immigration. Tout au long du XIXème siècle, elle a fait appel à des étrangers pour pallier son déficit démographique. La reconnaissance dans le Code de la Nationalité du "jus soli" - dont l'origine remonte à François 1er - se justifie par cette situation.

Les besoins de main-d'oeuvre n'ont pas empêché, au cours des cent dernières années, des réactions, parfois violentes, à l'égard des immigrés accusés de "voler le travail des Français". En 1893, les Italiens ont été victimes de brusques montées de fièvre (sept morts à Aigues-Mortes), de même que les Belges ou les Polonais entre les deux guerres.

C'est au rythme de l'alternance entre les périodes d'expansion et les périodes de crise que ces réactions se sont produites et que s'est élaborée progressivement la législation française à l'égard des étrangers. Renforcée et appliquée strictement, en périodes de difficulté économique, sa mise en oeuvre se relâche au moment où les besoins de main-d'oeuvre se font pressants. C'est une constante de l'histoire de l'immigration en France.

A la fin du siècle dernier, les étrangers représentaient 2,8 % de la population française (plus d'un million). On se trouve en période de dépression. La loi de 1893, sur "le contrôle des étrangers et la protection du travail national" introduit pour la première fois une obligation d'immatriculation pour les travailleurs étrangers. C'est le point de départ de toute notre réglementation : d'abord se compter et savoir qui est présent sur le sol national.

La tragique saignée qui résulte de la guerre 1914-1918 entraîne d'importants besoins de main-d'oeuvre, mais n'empêche pas la généralisation du système de contrôle des étrangers (Décrets de 1917, 1926, 1928). Au début de la grande crise, ceux-ci représentent 6,5 % de la population française, si bien que les mesures vont se multiplier à partir de la loi de 1932 pour limiter les autorisations de travail. Plus de cinq cents décrets sont pris pour réduire la place des étrangers sur le marché du travail, voire leur interdire l'accès de certaines professions ; un système éphémère de quotas est même introduit à la fin des années 30. C'est une France repliée sur elle-même, xénophobe et démographiquement affaiblie qui entre dans la seconde guerre mondiale.

Six ans plus tard, le pays est à reconstruire. Les besoins de main-d'oeuvre sont à nouveau considérables (1). L'ordonnance du 2 novembre 1945 introduit le système des titres de séjour et des titres de travail, dont le principe est le suivant : tout étranger qui séjourne plus de trois mois en France doit être muni d'une carte de séjour ; tout étranger ne peut exercer une activité professionnelle salariée sans y avoir été **préalablement** autorisé par le Ministre chargé du travail. Les modalités pour obtenir cette autorisation, accordée en fonction de la situation du marché du travail, ont varié, mais le système, dans son principe, est toujours actuel.

Cependant, à l'époque, les besoins sont tels que la réglementation est souvent tournée, et la situation des travailleurs immigrés régularisée ensuite. Les grandes entreprises recrutent directement à l'étranger. En 1965, le Ministre du travail, Jean-Marcel Jeanneney, déclarait encore "qu'il fallait tolérer l'immigration clandestine dans la mesure où les procédures d'introduction légales étant très lourdes, les entreprises françaises ne disposeraient pas assez vite de la main-d'oeuvre nécessaire à leur fonctionnement." En 1969, "90 % des travailleurs permanents admis au séjour par l'Office National de l'Immigration étaient des gens régularisés après être entrés sans titre sur le territoire" (2). Ce régime dure jusqu'en 1974, où la crise pétrolière amorce une longue période - avec des hauts et des bas - de dépression économique, dans laquelle nous nous trouvons encore aujourd'hui. L'immigration des travailleurs est alors, dans son principe, suspendue. Les courants d'immigration ne sont pas pour autant totalement interrompus. Pour les

emplois à haut salaire, les autorisations ont continué d'être accordées, ainsi que des dérogations ponctuelles diverses. Mais surtout l'immigration a changé de nature. La suspension des autorisations d'entrée a immédiatement freiné les retours : plutôt que risquer de ne pouvoir revenir, les travailleurs émigrés ont préféré se fixer définitivement en France, et faire venir leur famille au titre du "regroupement familial", régime qui existait déjà. Les incitations au retour mises en place à la même époque (procédure Stoleru) n'ont pas obtenu les résultats escomptés. Parallèlement le nombre de demandeurs d'asile s'est accru. Se prévaloir de ce régime a été une manière de tourner les interdictions à l'entrée. Les demandes se sont élevées jusqu'à 60 000/an au milieu des années 80. Enfin, les restrictions apportées ont contribué à accroître les courants d'entrées clandestines, entretenus par l'espoir de régularisations ultérieures.

De plus, l'origine des immigrés s'est modifiée. L'immigration provenait essentiellement des pays européens, exception faite du statut spécial accordé aux Algériens dès après la guerre. Au cours de la décennie 1980, ces courants traditionnels tendent à diminuer au profit de nouvelles origines : Tunisie, Maroc, Afrique Noire, Proche et Moyen-Orient, ancienne Indochine, Europe Orientale, ...

2. LA FRANCE N'EST PAS UN CAS UNIQUE

La quasi totalité des pays développés ont à faire face aujourd'hui, comme la France, à une immigration importante, même si leur histoire n'a pas été la même. La plupart des pays d'Europe ont été d'abord des pays d'émigration, vers les Etats-Unis notamment pendant tout le XIXème siècle et le début du XXème. Après la seconde guerre mondiale, l'Allemagne a du faire appel de façon massive, comme la France, à de la main-d'oeuvre étrangère, notamment de Turquie. Des pays d'émigration traditionnelle comme l'Italie, le Portugal ou l'Espagne, sont devenus aujourd'hui des pays d'immigration. Aux Etats-Unis, les courants d'émigration en provenance du Mexique et des Caraïbes sont devenus considérables. Même le Japon, traditionnellement fermé en raison de sa politique et de sa culture, est aujourd'hui concerné.

L'OCDE fournit une première indication sur l'importance de la population étrangère dans les principaux pays développés. Ces données sont cependant à prendre avec prudence car les notions d'"étranger" ou d'"immigré" ne correspondent pas toujours aux mêmes définitions dans chacun des pays considérés dont, en outre, les méthodes d'évaluation statistique diffèrent. Les ordres de grandeur sont cependant éclairants.

Les pays où la proportion d'étrangers est élevée (autour de 20 %) forment une première catégorie : la Suisse, le Canada, l'Australie. Dans une catégorie intermédiaire, où la population étrangère représente 8 à 10 %, on trouve les Etats-Unis, l'Allemagne fédérale, la Belgique. En France, cette proportion est un peu supérieure à 6 %, mais n'inclut pas les émigrés et enfants d'émigrés devenus Français. Elle se situe entre 3 et 4 % aux Pays-Bas et au Royaume-Uni, encore que, pour ce dernier pays, il faille tenir compte d'un régime spécifique d'acquisition de la citoyenneté. La part de la population étrangère est plus faible dans les pays du Sud de l'Europe, mais elle croît, et même de façon alarmante en Italie. Enfin, le Japon constitue une classe à part avec une proportion estimée à moins de 1 % (Tableau 1). Ces données ne prennent pas, ou mal, en compte les étrangers en situation irrégulière. En Europe, leurs deux principales sources sont les demandeurs d'asile (près de 450 000 en Allemagne en 1992, soit huit fois plus que le maximum atteint en France) en provenance surtout des pays de l'Est et du Proche-Orient, et les migrants clandestins, via des réseaux organisés et multiples, notamment dans le sud de l'Europe dont les côtes sont vulnérables. Un rapport récent du Conseil de l'Europe fournit des indications inquiétantes à ce sujet (3).

3. COMBIEN D'IMMIGRES ?

Cette question - apparemment simple - alimente en permanence des controverses. Deux raisons principales à cela. D'abord la définition même d'un "immigré". Beaucoup assimilent à des immigrants la descendance des étrangers venus s'installer en France, alors même qu'un de leurs parents est de souche française. Rappelons qu'un cinquième de la population française a au moins un grand-parent étranger ! (4) Posséder du sang d'origine étrangère n'autorise pas à être qualifié d'immigré ; cela montre seulement la remarquable capacité

d'assimilation de la population française. D'autres confondent aussi les ressortissants des départements d'outre-mer avec des immigrés, ceux des Antilles, notamment, pourtant françaises depuis le XVIIIème siècle ! La seconde raison tient aux méthodes statistiques utilisées. Les recensements réguliers permettent d'évaluer les "stocks" à un moment donné, sous réserve de rectifications et d'ajustements. Mais les flux "d'entrées", comme on le verra plus loin, sont estimés à partir du dénombrement de procédures diverses, délicates à raccorder : titres de séjour, titres de travail, autorisations provisoires, statuts de réfugiés accordés, etc...

La définition officielle française d'un immigré est : un "**résident né étranger hors de France**". Le recensement de 1990 a dénombré 4,1 millions de personnes correspondant à cette définition (Tableau 2). Une partie d'entre elles est française par acquisition de la nationalité depuis leur entrée en France (par mariage, par décret, par naturalisation), l'autre partie, la plus importante, est toujours étrangère.

Du point de vue de l'entreprise, les enfants nés en France de deux parents immigrés (seconde génération) sont aussi à prendre en considération pour mieux cerner la population immigrée et d'origine immigrée, face aux problèmes d'emploi et de formation (5). Ils sont étrangers à la naissance jusqu'à l'âge de 18 ans où ils acquièrent - automatiquement jusqu'à présent - la nationalité française (6). Au total, cette deuxième génération représente à peu près 1 300 000 personnes, évaluation un peu forte puisque, par exemple, elle inclut les enfants nés en France de cadres étrangers, temporairement en poste en France et qui repartent ensuite avec leurs parents.

Au total, on peut estimer à environ 5,4 millions, dont presque la moitié provient de pays européens, la population d'immigrés ou d'origine immigrée directe (deuxième génération) vivant en France en 1990. Cette population n'inclut pas les enfants, français de naissance, dont l'un des parents est français. On ne saurait les considérer comme des immigrés.

Il faut ajouter à cette évaluation, les immigrés en situation irrégulière qui échappent, par définition, à tout recensement. Le Haut Conseil à

l'Intégration, prudemment, ne propose pas d'estimation (7). Il suggère, à partir de plusieurs enquêtes monographiques, que leur ordre de grandeur se situerait entre 5 et 10 % de la population immigrée en situation régulière, ce qui correspondrait à 300/400 000 "sans papiers". Cette estimation rejoint celle faite par le BIT pour la France, avec ses propres méthodes statistiques, soit 350 000. Cependant, certains pensent que le nombre des "clandestins" est supérieur.

4. LES FLUX

Les entrées

Les flux annuels d'entrées d'immigrés ne sont pas réguliers. Avant 1974, il s'agissait surtout de travailleurs. Aujourd'hui, les entrées se font principalement à trois titres : au titre d'autorisations de travail supérieures à un an, au titre du regroupement familial, et au titre de réfugiés (Convention de Genève de 1951). Ces "entrées" ne correspondent pas nécessairement à des entrées physiques. Les 2/3 des autorisations de travail accordées en 1991 (25 000) ont été des régularisations. Le statut de réfugiés (17 000 en 1991) a été accordé à des demandeurs d'asile déjà entrés sur le territoire et disposant d'une autorisation provisoire de séjour. Les autorisations de séjour délivrées au titre du regroupement familial (35 000) ou de conjoints ou parents de Français (22 000) correspondent davantage à des "primo-immigrants". Au total, un peu plus de 102 000 personnes sont entrées "juridiquement" en France en 1991 (Tableau 3). Certaines évaluations sont un peu plus élevées, les différences provenant de l'inclusion ou non de certaines catégories d'entrées relevant d'autorisations de séjour temporaires (8).

En effet, à côté des entrées considérées comme "permanentes", un certain nombre de titres de séjour sont accordés à titre temporaire pour une durée inférieure à un an : les demandeurs d'asile qui bénéficient d'une autorisation provisoire jusqu'à la fin de l'examen de leur dossier (9), les étudiants qui bénéficient d'une carte de séjour temporaire d'une durée maximum d'un an, les "visiteurs", c'est-à-dire les étrangers désireux de séjourner en France pour une période supérieure à trois mois, les stagiaires, les saisonniers dont le contrat de travail n'excède pas six ou huit mois (Tableau 4). En principe, ils

doivent quitter le territoire national à l'expiration de leurs titres de séjour. C'est le cas pour la majeure partie d'entre eux, mais d'autres restent, des étudiants par exemple, ainsi que la plus grande partie des demandeurs d'asile déboutés (10). Ils alimentent l'immigration en situation irrégulière.

Du point de vue de l'entreprise, on retiendra que l'immigration au titre du travail représente moins du quart de l'immigration totale pour les deux dernières années connues. D'autre part, 80 % des titres accordés à des travailleurs immigrés d'origine hors CEE ont été des régularisations, ce qui signifie que 3 à 4 000 travailleurs seulement sont **physiquement** entrés **régulièrement** à ce titre en France en 1991 (11).

Les sorties

Tous les immigrés ne restent pas en France. Certains retournent au pays : travailleurs âgés qui veulent finir leur vie au village, immigrés récents déçus par les conditions d'accueil, déboutés du droit d'asile qui repartent volontairement ou sont reconduits à la frontière. Ces flux de retour sont difficiles à estimer, car les sorties ne peuvent être enregistrées. Le **solde migratoire** (entrées moins sorties) ne peut être approximativement évalué que par "différence de stocks" entre deux recensements. Entre 1982 et 1990, l'INSEE l'a évalué à 480 000 personnes, toutes nées hors de France qu'elles soient restées étrangères ou devenues françaises, soit 60 000 par an en moyenne. Pour les 9/10ème environ, il s'agit d'émigrés originaires de pays n'appartenant pas à la Communauté européenne. Pendant la même période 350 000 immigrés sont décédés.

Malgré le relatif insuccès de la "procédure Stoléru", des programmes d'aide au retour sont toujours mis en oeuvre. En 1984, pour faciliter le licenciement de travailleurs émigrés dans les secteurs où ils étaient nombreux (automobiles, métallurgie...), une aide sous forme d'un pécule appréciable (versé pour partie par l'OMI, par l'Etat et par les entreprises conventionnées avec l'OMI) a été proposée aux travailleurs étrangers au chômage depuis plus de 3 mois, souhaitant retourner dans leur pays. 70 000 travailleurs et leurs familles ont bénéficié de cette aide depuis 1984, surtout dans les années 1984, 1985 et 1986. En 1992,

à peine quelques centaines y ont eu recours. Mais il est question de revitaliser cette procédure.

En 1991, un autre système d'aide a été mis en place pour les étrangers en situation irrégulière, principalement les déboutés du droit d'asile invités à quitter le territoire. L'aide proposée consiste en un billet de transport pour l'intéressé et sa famille, un modeste pécule (quelques milliers de francs), l'assurance de l'aide des représentations diplomatiques françaises pour se réinsérer (!) et, éventuellement une petite aide financière (10/20 000 francs) à la réalisation d'un projet économique de réinsertion, s'il existe. Des Turcs et des ressortissants du Sahel ont bénéficié de ce système, 2 000 au maximum depuis 1991.

DEUXIEME PARTIE

L'EMPLOI

1. LES BESOINS D'EMPLOI

Globalement, l'économie française n'a pas aujourd'hui besoin de recourir à la main-d'oeuvre étrangère. Le volume actuel du chômage en témoigne, même s'il est dû pour une part à une certaine inadéquation entre les besoins et les offres. Pour les entreprises en effet, les problèmes d'emploi se posent aujourd'hui autant en termes qualitatifs que quantitatifs. Les grands secteurs industriels, pourvoyeurs traditionnels d'emplois pour les immigrés (automobile, métallurgie, BTP,...) voient leurs effectifs diminuer parallèlement à leurs progrès de productivité ; la proportion de travailleurs immigrés qu'ils emploient s'amenuise régulièrement. Des phénomènes de substitution se produisent. Le personnel du service de nettoyage de la ville de Paris, naguère principalement immigré, est aujourd'hui français dans une large mesure, à la suite de la revalorisation de son statut et des améliorations techniques apportées.

Sur un plan sectoriel, l'analyse doit être cependant plus nuancée. Les difficultés de recrutement, mesurées chaque trimestre par l'INSEE, bien que dépendant fortement de la conjoncture, n'ont pas disparu. Elles étaient encore signalées par 35 % des entreprises au premier semestre 1991 et par 10% en avril 1993 ! Elles sont toutefois en diminution constante pour les ouvriers non qualifiés et se concentrent sur les ouvriers qualifiés, les cadres et les techniciens (12).

Des besoins non satisfaits existent dans les secteurs des services, de l'artisanat, des services à domicile, ainsi que dans les activités non marchandes. Sur 35 000 maîtres auxiliaires, au statut précaire et mal rémunéré, l'Education Nationale employait en 1990, 4 000 étrangers. Le nombre de médecins étrangers employés dans le service public hospitalier a augmenté de 35 % entre 1985 et 1990 (13).

Enfin, le travail clandestin et, de façon plus générale, l'économie souterraine, témoignent de l'existence d'une demande, donc d'un marché, mais à des conditions économiques et sociales hors des normes légales. On y reviendra plus loin.

a - Les flux d'entrée

En ce qui concerne les **travailleurs immigrés permanents**, la diminution des entrées est déjà amorcée. Peu de titres de séjour et de travail sont aujourd'hui accordés aux travailleurs immigrés qui rentrent pour la première fois sur le territoire national (primo-immigrants). La plus grande partie des autorisations concernent soit des cadres et techniciens provenant des pays de l'OCDE notamment pour les besoins des entreprises multinationales, soit des régularisations de travailleurs déjà résidents sur le territoire national. Rappelons que les travailleurs ressortissant des pays de la Communauté ne sont plus désormais soumis au régime des autorisations préalables de travail et les titres de séjour sont délivrés automatiquement sur présentation d'un contrat d'embauche. Les mouvements de travailleurs de la CEE, à l'intérieur de la Communauté, ont été, jusqu'à présent, très faibles.

Les entrées de **travailleurs saisonniers** (autorisations de séjour inférieures à 6 ou 8 mois) correspondent à une demande réelle (travaux agricoles, travaux publics...). Il faudrait cependant examiner avec soin les caractéristiques de cette demande et s'interroger sur les possibilités de substitution au profit de la main d'oeuvre non employée disponible en France, d'autant qu'il s'agit généralement d'emplois peu ou moyennement qualifiés.

L'immigration, **au titre du droit d'asile ou du regroupement familial**, est beaucoup plus importante. Elle n'est pas liée, en principe, à des raisons économiques. La France, comme la plupart des grands pays industrialisés, s'est engagée dans cette voie, dont le choix n'est pas du ressort des entreprises. Mais celles-ci attirent l'attention sur le fait **qu'une grande partie de ceux qui entrent à ces titres se retrouveront nécessairement sur le marché du travail**. Ce point est important car les procédures d'entrée à ces titres sont utilisées souvent de manière frauduleuse pour pénétrer indûment dans le territoire national.

b - Le contexte européen

La libre circulation des ressortissants des pays membres de la Communauté européenne deviendra prochainement totalement effective à l'intérieur de la CEE. Déjà, les frontières intra-européennes se franchissent de plus en plus facilement et le risque d'entrées irrégulières d'immigrés originaires des pays hors CEE est accru. Les

accords de Dublin et de Schengen, non encore en application, apportent un début de réponse en reportant les contrôles aux frontières extérieures de la Communauté. Mais les dispositifs envisagés ne sont pas apparus suffisamment convaincants. L'absence d'une politique européenne de l'immigration est une lacune inquiétante au moment où la fragilité des équilibres politique et économique de certains pays limitrophes ou voisins de la Communauté européenne pourrait provoquer des mouvements de population d'ampleur imprévisible. Il est vrai que le Traité de Rome ne donne aucune compétence à la Communauté pour traiter des problèmes d'immigration. Le traité de Maastricht innove en incluant une compétence communautaire en matière de visas. De ce fait, il permet un début de politique commune de contrôle des entrées.

Une concertation accrue au niveau européen devient une priorité pour mettre en place les moyens permettant de limiter - sinon d'empêcher - l'entrée illicite des personnes d'origine non communautaire, et pour harmoniser des normes européennes en matière de droit d'asile, voire de regroupement familial, étant entendu que les politiques d'intégration restent de la compétence exclusive des Etats-Membres.

o O o

L'analyse de cette situation conduit à recommander, du point de vue de l'entreprise, les 3 objectifs ci-dessous :

- **limiter les entrées de travailleurs immigrés,**
- **appliquer plus rigoureusement la réglementation existante en matière de droit d'asile et de regroupement familial, pour éviter les détournements de procédure,**
- **harmoniser, au niveau communautaire, les dispositions relatives au contrôle des flux d'immigration.**

2. LE TRAVAIL CLANDESTIN

L'économie souterraine, dont l'emploi des immigrés en situation irrégulière ne constitue qu'une partie, existe dans tous les pays. Elle est évaluée en France à moins de 5 % du PIB, mais sa part est beaucoup plus forte dans les pays de l'Europe du Sud, entre 15 et 20 % en Italie, autour de 20 % en Espagne et au Portugal, probablement supérieure en Grèce. Elle nuit à l'économie par les distorsions de concurrence qu'elle entraîne, **elle se situe en dehors de l'Etat de droit**, elle conduit à l'exploitation de ceux qui sont le plus démunis. Elle témoigne cependant de l'existence d'un marché dont la solvabilité n'existe que par des coûts salariaux anormalement bas en raison du non règlement des charges sociales et fiscales, et de conditions de travail qui font fi de la réglementation du travail. Dans le cas des immigrés, ce ne sont pas seulement les "sans-papier" qui font l'emploi irrégulier, mais l'offre d'emplois irréguliers. Ceux-ci constituent un formidable facteur d'appel à l'immigration clandestine.

Ce mécanisme est à rapprocher de celui de la délocalisation des entreprises dans les pays à bas salaire. La démarche est identique, à cette différence près que les conditions anormales de travail et de coûts sont admises légalement dans les pays du tiers monde bénéficiaires de ces délocalisations ; peut-on vraiment parler dans ce cas d'avantages comparatifs ou ne s'agit-il pas plutôt d'exploitation sociale, de distorsions de concurrence, avec les mêmes conséquences sur les économies développées ?

Le travail clandestin provient soit "d'entreprises" non déclarées (ateliers clandestins de confection par exemple), soit de la production non déclarée d'entreprises déclarées (sous-traitants en cascade, dans le secteur du BTP par exemple, d'entreprises qui ont externalisé leurs coûts). Il provient aussi d'offres individuelles notamment pour les services à domicile (artisanat, aides ménagères, ...). Au cours des dernières années, le nombre de procès-verbaux et d'infractions constatés auprès d'employeurs "professionnels" de travail clandestin a très fortement augmenté (14). Ces procédures sont à amplifier.

La lutte contre le travail clandestin doit être renforcée, en priorité contre les "employeurs professionnels clandestins". C'était déjà l'objet de la loi du 31 décembre 1991 (15) dont les effets n'ont pas encore - à notre connaissance - été mesurés. **Il faudrait aussi y associer davantage les entreprises.** Des conventions de "lutte contre le travail clandestin" ont d'ailleurs été signées en 1992 par plusieurs organisations professionnelles : la "Confédération des artisans et petites entreprises du bâtiment", la "Fédération nationale de la Coiffure" et le "Conseil National des Professions de l'Automobile". Ces conventions prévoient des actions d'information auprès de l'ensemble des intervenants dans les filières professionnelles considérées et auprès des consommateurs, pour les sensibiliser sur les conséquences inacceptables du travail clandestin et les risques courus en matière de qualité et de sécurité. Elles encouragent les organisations professionnelles à se porter partie civile dans les procédures engagées contre les contrevenants.

3. AURA-T-ON BESOIN DE RECOURIR A NOUVEAU A LA MAIN-D'OEUVRE ETRANGERE ?

a - Perspectives d'emplois

Aucune prévision sérieuse, à dix ou quinze ans d'échéance, ne peut être actuellement avancée sur un plan quantitatif global. Trop d'éléments sont inconnus ou incertains : les évolutions géo-politiques, les comportements futurs des citoyens européens dans le grand marché, les accords que la CEE passera avec les pays d'Europe centrale et orientale, la croissance économique, les progrès techniques, les gains de productivité, etc... Les progrès de l'automatisation dans les grands secteurs industriels et de l'informatisation dans les banques et les assurances conduisent, pour ces secteurs tout ou moins, à des perspectives d'emplois peu encourageantes. C'est plutôt dans les petites entreprises et les services divers, que des besoins nouveaux pourraient apparaître.

Toutes ces perspectives sont floues et les appréciations fortement affectées par la conjoncture actuelle déprimée. Quoiqu'on en dise, la reprise de la croissance économique en Europe, qui se produira nécessairement une année ou l'autre, reste un facteur majeur de reprise de l'emploi et pourrait modifier ces appréciations.

Les travaux sont plus abondants sur le plan qualitatif. On perçoit mieux les types de qualifications qui seront nécessaires. Dans le secteur de l'industrie, les besoins en ingénieurs et techniciens devraient fortement augmenter d'ici l'an 2000, de même qu'en ouvriers qualifiés (16).

Dans les services, les prévisions sont plus difficiles à faire. L'augmentation de la technicité des services entraînera des qualifications croissantes. Mais les emplois non qualifiés seront toujours nécessaires, encore que certains considèrent que le développement de l'économie de services est entravé, faute, précisément, de formations suffisantes dans le domaine du "relationnel".

Ces indications, aussi sommaires soient-elles, ne sont pas indifférentes par rapport à l'immigration. D'une part, l'élévation des niveaux requis de qualification risque d'écarter de ces emplois les immigrés, notamment les moins jeunes. D'autre part, si jamais l'appel à la main-d'oeuvre étrangère s'avérait à nouveau nécessaire, elle ne pourrait plus être recrutée comme autrefois. Les praticiens comme les experts sont unanimes : **les besoins croissants de qualifications entraîneront un besoin croissant de formation.** Cela s'applique d'ailleurs tout autant à la main-d'oeuvre immigrée ou d'origine immigrée qu'à la main-d'oeuvre nationale. Certains pays d'émigration en sont d'ailleurs conscients. En Tunisie, par exemple, on justifie pour une part l'augmentation nécessaire du niveau de l'éducation par les qualifications plus élevées qui seront demandées dans les pays d'immigration (17).

b - Evolution de la population active

L'autre aspect dont il faut tenir compte est l'évolution de la population active. Ici, les perspectives sont moins aléatoires.

Au cours de la décennie 70, les taux de fécondité sont passés, partout en Europe, au dessous du taux de renouvellement naturel de la population (2,1). Depuis plus de 10 ans, il se situe autour de 1,8 en France ; bien plus alarmante est la situation allemande avec un taux autour de 1,3 (passé à 1,5 par l'effet de la réunification). Dans les pays d'Europe du Sud, historiquement féconds, les taux se sont brusquement effondrés, en dépit de leur tradition religieuse (le "record mondial" est aujourd'hui détenu par l'Italie : 1,28 !) (18).

L'évolution de la population active dépend d'abord du facteur démographique. Celui-ci n'est pas le seul. D'autres facteurs, tel le temps réel de travail actif (durée du cycle éducatif et des formations professionnelles, âge de la retraite...) ou le taux de travail féminin, sont à prendre en considération.

L'INSEE a effectué une projection de l'évolution de la population active jusqu'en 2010 (Tableau 5). La décroissance des taux annuels de variation, amorcée dès le début des années 80, se poursuit au delà de 1990 et les taux deviennent négatifs à partir de 2005, pour les femmes comme pour les hommes. Le poids du facteur démographique est déterminant dans cette évolution. Un solde migratoire constant relativement faible, a été pris en compte, ce qui n'est en aucune manière une prévision mais une hypothèse de travail plausible. Les variations des taux d'activité jouent un rôle moins important, mais leur répartition selon les classes d'âge constitue un signal d'alerte. Non seulement la population active diminue, mais elle vieillit ; le nombre absolu des hommes et des femmes de moins de 25 ans tend à se réduire. Cette tendance est encore plus accentuée pour les 12 pays de la CEE (Tableau 6). La population active atteint son maximum en valeur absolue à la fin du siècle, puis diminue ensuite pour approcher en 2025 le niveau de 1970.

Ces éclairages sur l'avenir conduisent à deux recommandations importantes :

- il est impossible à 10-15 ans d'échéance d'avoir des certitudes tant en ce qui concerne les disponibilités en main-d'oeuvre que les besoins d'emplois. L'existence même de cette incertitude invite à ne pas **remettre en cause le cadre et les principes du régime mis en place par l'ordonnance du 2 novembre 1945 pour la délivrance des autorisations de travail au regard de la situation de l'emploi. Qu'on les applique avec pertinence, mais qu'on ne les change pas.**
- organiser un **système de concertation régulière avec les organisations professionnelles représentatives**, sur les situations générale et sectorielle du marché de l'emploi, aux plans qualitatif et quantitatif, et sur celle de l'emploi des travailleurs immigrés

TROISIEME PARTIE

L'ENTREPRISE, FACTEUR D'INTEGRATION DES IMMIGRES

La population immigrée au sens strict s'élève - on l'a vu plus haut - à 4,1 millions de personnes (non compris les immigrés en situation irrégulière). Elle est en partie française par acquisition, en partie étrangère. Quelques-uns retournent dans leur pays d'origine, de leur propre chef ou qu'on les y incite. La plus grande partie, comme c'est le cas dans les autres pays européens, reste fixée sur le sol national. Quelles que soient les difficultés, qui tiennent à une extrême diversité d'origines culturelles, cette population devra se fondre peu à peu dans l'ensemble de la population française de souche plus ancienne. Cela est souhaitable pour assurer la cohésion nationale et conforme à l'histoire de la France, à sa culture et à sa tradition d'assimilation (19). Autant il est nécessaire de réduire les flux de nouveaux arrivants, autant s'impose de consolider la situation de ceux qui ont choisi de se fixer régulièrement dans la communauté nationale. L'entreprise, par les revenus qu'elle procure, par le statut social et relationnel qu'elle confère en tant que communauté de travailleurs, est généralement reconnue comme un facteur primordial d'intégration.

1 - Population active et taux du chômage.

Du point de vue de l'entreprise, c'est moins la population totale qui est à prendre en compte que la population active (population ayant un emploi et les chômeurs). La population active étrangère est bien connue. Celle-ci augmente sensiblement depuis 1962 pour atteindre presque 1 600 000 en 1975. Elle croît ensuite modérément pour se stabiliser à un niveau un peu supérieur. En 1990, elle représente 6,4 % de la population active totale (Tableau 7). Les étrangers d'origine européenne y comptent pour 45 % environ. La France se situe dans une position moyenne par rapport aux autres pays de la Communauté Européenne (Tableau 8). A la population active étrangère, il convient d'ajouter la population active des Français par acquisition, un peu plus de 800 000, où les origines européennes comptent pour 70 % (Tableau 7 bis).

Le taux de chômage de la population active étrangère est élevé, presque le double de celui de la population active française (Tableau 9). Légèrement supérieur à la moyenne pour les ressortissants des pays d'Europe du Sud, il dépasse 25 % pour les Maghrébins et les ressortissants des pays d'Afrique noire et atteint 30% pour les Turcs. Tous ces chiffres résultent du recensement 1990. Ils sont sans doute plus élevés au printemps 1993. Gardons cependant en tête les proportions, qui ont probablement moins évolué : en 1990, sur 2,5 millions demandeurs d'emplois officiellement enregistrés, les étrangers et les Français par acquisition représentent un peu moins d'un cinquième.

On observe aussi que le taux de chômage des Français par acquisition (14,3%) est nettement supérieur à celui de la moyenne française. Celui des Français d'origine maghrébine (23,8 %) n'est guère inférieur à celui des étrangers maghrébins (27 %). Le taux de chômage féminin est environ le double du taux de chômage masculin - comme c'est le cas d'ailleurs pour la population française. Constatation plus inquiétante, qui renforce la nécessité de limiter les flux d'arrivée, le taux de chômage des étrangers arrivés en France au cours des dernières années est sensiblement supérieur au taux de chômage moyen de l'ensemble des étrangers (Tableau 10). Beaucoup d'explications à cela : la conjoncture d'abord, qui défavorise les nouveaux arrivants, mais aussi des niveaux de formation plus bas et une discrimination de fait au profit des Français de souche dans les embauches récentes de certaines entreprises.

En revanche, l'insertion économique et sociale des enfants d'immigrés (seconde génération) apparaît globalement supérieure à celle de leurs parents. Une étude de l'INSEE, sur la période 1986-1987, a mis en lumière leur trajectoire sociale ascendante. Pour les enfants nés avant 1968, 54% étaient des "cols blancs" : cadres, employés, étudiants, contre 13% à la génération de leurs pères. Dans cette étude, les enfants d'immigrés d'Europe du Sud constituaient la majorité (51%) compte tenu de l'ancienneté des courants migratoires ; les enfants des immigrés maghrébins ne représentaient que 13% de l'ensemble, mais - point important - leur taux de "réussite sociale" était identique (18bis).

2 - Les étrangers créateurs d'entreprise.

En effet, **le dynamisme des étrangers dans la création de petites entreprises est à souligner.** La progression des ACE (artisans, commerçants et entrepreneurs) étrangers est importante, 26 % entre 1975 et 1982 et 43 % entre 1982 et 1990 bien supérieure à la moyenne nationale. La part des étrangers dans cette catégorie d'emplois est passée de 3,6 % en 1982 à 5,3 % en 1990 (Tableau 11). Cela témoigne des possibilités d'ouverture qui existent. Bien sûr, les petits projets sont plus nombreux que les réalisations industrielles ; ils s'inscrivent majoritairement dans une logique de quartier, de service local à la clientèle.

La création de ces petites entreprises ne se fait pas sans difficultés, sur deux plans principalement, celui de la formation et celui du financement. Dans les faits, les immigrés ont du mal à accéder aux dispositifs de la formation en alternance. Les soutiens des organismes consulaires leur sont moins ouverts. Des "ingénieries" spécifiques de formation sont à imaginer pour répondre à ces besoins (acquisition de savoir-faire, pratique administrative et fiscale, facilités culturelles...). Dans le domaine des financements, les établissements financiers sont réticents à les accorder ou à se contenter d'un cautionnement moral. Beaucoup d'initiatives ont été prises, notamment dans le cadre associatif, pour y remédier ("Entreprendre en France", "Fondation 3CI" à Marseille...). Elles sont encore trop nombreuses.

3 - Les immigrés en situation irrégulière

Les immigrés en situation irrégulière posent un problème difficile. D'un côté, accepter la présence de centaines de milliers de personnes, vivant hors du droit commun, sans existence légale, sans protection sociale, incitées à survivre au moyen d'activités occultes ou de trafics illicites, est inadmissible dans un Etat de droit et moralement inacceptable. D'un autre côté, leur retour en totalité dans leurs pays d'origine, semble illusoire. Comment expulser 350 000 personnes, et encore s'agit-il d'un minimum ! **C'est toute une panoplie de moyens qu'il y a donc lieu de mettre en oeuvre pour résorber cette situation** : exécution, bien sûr, des reconduites à la frontière, (notamment pour des demandeurs d'asile déboutés et les délinquants en infraction grave du point de vue pénal),

mais aussi incitations au retour, lutte contre les employeurs clandestins, réintégration dans le circuit normal de production des travailleurs irréguliers, l'un des facteurs à prendre en compte étant la **volonté explicitement manifestée** de s'intégrer dans la communauté économique et sociale et d'en assumer les conséquences.

4 - Orientations

a - Les mesures destinées à stimuler l'emploi (développement des activités de services, aides à la création d'entreprise, fonds de financement pour les jeunes promoteurs, revalorisation du travail domestique et de l'aide familiale, etc...) **bénéficieront aussi de manière générale aux immigrés.**

Les entreprises attendent plus de souplesse dans les réglementations existantes, insuffisamment adaptées aux situations nouvelles : demandes d'emplois à temps partiel, à domicile, emplois momentanés, emplois complémentaires, etc... Plus les règles sont rigides, plus on crée de situations d'exclusion.

b - Le développement des entreprises d'insertion (7 000 emplois de ce type seulement proposés aujourd'hui) **et de l'apprentissage pourrait être accéléré.** Beaucoup de jeunes qui n'ont pu entrer dans la vie professionnelle active ont perdu le petit bagage éducatif acquis - en principe - à l'école. Ils ne sont plus en mesure d'assumer de plain-pied une activité professionnelle. Il leur faut, en quelques sorte, un "sas".

L'emploi à durée temporaire, est aussi en mesure de jouer ce rôle en constituant une sorte de sas, stade intermédiaire entre la situation de sans-emploi et l'intégration définitive dans une entreprise. Pendant longtemps, les entreprises de travail intérimaire sont restées au stade de la "chasse/cueillette", se contentant de mettre en relation une offre et une demande. La plupart d'entre elles abordent désormais le stade de l'"agriculture", par une action continue de conseil, d'orientation et de formation, afin d'amener une population donnée au niveau de compétence requis. **L'objectif est d'améliorer son "employabilité".** Quantitativement, le poids du travail temporaire n'est pas négligeable. L'un des leaders de la profession fournit annuellement 60 000 emplois en équivalent

plein-temps, correspondant au traitement réel de 300 000 personnes dans 20000 entreprises. Cette activité concerne l'ensemble des demandeurs d'emploi et pas seulement des immigrés. En effet, ces derniers posent généralement un problème plus social que racial. Tous les demandeurs d'emplois, surtout les jeunes, ont un handicap à surmonter. Parmi eux, la caractéristique des immigrés est de cumuler ces handicaps : qualification insuffisante, lieu d'habitation dans un environnement défavorable, problèmes de comportement social, quelquefois un handicap physique lié à un taux plus élevé d'accidents du travail, etc...(20) .

c - La formation professionnelle est principalement l'affaire des entreprises. Les programmes qu'elles mettent en oeuvre pour leur propre personnel sont nombreux et diversifiés. Afin de bénéficier de leur expérience en tant qu'opérateurs (formation de base, acquisition pratique d'un métier, apprentissage, familiarisation avec la vie d'entreprise), l'extension de ces programmes au-delà de leur propre personnel, notamment à des immigrés, peut-être envisagée, mais à la condition d'être financés par des fonds publics. On en peut en effet leur imposer des charges anormales d'exploitation.

d - L'appui aux associations spécialisées, dans le domaine de l'alphabétisation, de la formation, de l'accompagnement, et de l'insertion économique en général doit être renforcé. Les associations, adaptées aux contextes locaux, sont généralement plus efficaces que les organisations centralisées. Ceci vise par exemple la formation élémentaire à donner aux enfants d'immigrés (ou d'autres milieux sociaux sinistrés) notamment incapables de suivre les programmes de leurs classes d'âge et les actions à conduire concernant la formation et l'intégration des femmes. De manière générale, le système associatif devrait être davantage encouragé et soutenu. Son efficacité pourrait être accrue par une liaison renforcée avec le secteur productif au moyen de conventions à passer avec les entreprises, ou les organisations professionnelles.

e - Un logement décent et adapté est la condition indispensable de toute intégration. Le logement ne fait pas normalement partie de la responsabilité des entreprises - encore que beaucoup d'entre elles se soient préoccupées de disposer d'un parc de logement pour leur

personnel - mais elles en subissent les conséquences. Tel directeur du personnel, dans une usine d'automobiles, observe que les relations de travail sur les chaînes de montage ne posent aucun problème entre travailleurs marocains et leurs collègues français ; mais ces mêmes travailleurs, de retour dans leurs quartiers et dans leurs logements, se heurtent à toutes sortes de difficultés avec leur voisinage social. Les mauvaises conditions de logement sont souvent, surtout pour les jeunes, incompatibles avec l'acquisition d'une formation efficace et l'obtention d'un emploi.

Le logement, trop négligé, devrait faire l'objet d'une politique beaucoup plus volontariste et innovatrice. Du point de vue de l'entreprise, les objectifs majeurs à prendre en compte sont :

- **un accroissement substantiel du nombre de logements convenables**, qui intéresse également de nombreux foyers français socialement défavorisés.
- **la dispersion des surconcentrations d'immigrés**, véritables "ghettos" qui entretiennent l'existence de communautés à part, de plus en plus séparés de la communauté nationale.

oOo

On observera que l'instauration d'un système **d'emplois réservés, ou de "politiques d'action positive"**, analogues à celles partiellement mises en oeuvre dans plusieurs pays anglo-saxons, a été rejetée par le groupe de travail. Profondément injuste par rapport aux Français socialement défavorisés, un tel système serait contraire à notre tradition républicaine d'égalité et à nos principes juridiques fondamentaux. Par contre, les discriminations à l'embauche selon un critère de nationalité, ou d'origine, doivent être sévèrement réprimées.

Q U A T R I E M E P A R T I E

LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DES PAYS D'EMIGRATION

"Le développement des pays pauvres pose des problèmes si difficiles que les phénomènes migratoires ne semblent qu'un paramètre marginal ; ceux-ci, en revanche, sont regardés comme une conséquence directe du sous-développement ... Ce lien causal est bien sommaire. L'affirmation inverse - développement égale stabilisation des populations - est tout aussi schématique : la puissance économique va de pair avec la circulation des personnes car elle multiplie les échanges de toutes sortes (21)."

Cette appréciation résume de manière synthétique la relation floue qui existe entre émigration et développement. Sans doute, un bas niveau de vie, une population abondante et l'insuffisance d'emplois sur place constituent-ils un terrain favorable à l'émigration. Mais ce contexte général n'explique pas toutes les décisions d'émigrer qui restent avant tout des décisions individuelles (ou familiales). L'existence d'un noyau d'immigrés déjà constitué dans le pays d'accueil (effet de "siphon"), les filières et réseaux en place, l'espoir de mieux vivre ailleurs, aiguisé par les images que diffusent sans barrières la radio et la télévision, le régime politique sous lequel on vit jugé à un certain moment insupportable, entraînent pour certains la décision de partir. Ce ne sont pas toujours les plus démunis qui décident de quitter le sol natal ; ce sont souvent les plus entreprenants.

C'est pourquoi, inversement, une amélioration, même sensible, de la situation économique des pays d'émigration, n'a pas nécessairement d'effets immédiats sur leurs flux migratoires.

Cette question a fait l'objet d'une réflexion approfondie de la part du Centre Nord-Sud à l'occasion d'une journée d'études organisée en 1992 avec le Centre de Développement de l'OCDE (22). Trois exemples de migrations récentes ont été étudiés afin d'observer leur déroulement réel.

1 - Les enseignements de quelques migrations récentes.

L'histoire - non achevée - de l'émigration turque vers l'Allemagne est particulièrement intéressante. Au début des années 50, la RFA prend conscience d'une pénurie de main d'oeuvre. Elle passe des accords

d'immigration temporaire de main d'oeuvre avec plusieurs pays, l'Italie, l'Espagne, le Portugal, puis la Turquie. Le gouvernement turc adopte d'abord une attitude de laisser-faire. Au début, les arrivées sont faibles, puis le mouvement s'amplifie. Dès 1964, 100 000 Turcs travaillent en Allemagne ; ils sont 500 000 en 1970. En 1991, la présence turque est évaluée à 1 700 000.

Pourtant, les travailleurs turcs avaient un projet précis : gagner de l'argent le plus vite possible pour revenir s'installer sur le sol natal. Mais malgré un taux de croissance économique satisfaisant en Turquie, le chômage augmente, l'inflation ronge l'épargne transférée par les migrants et les conduit à allonger leur séjour en RFA ; pour ceux qui cependant reviennent, l'intégration s'avère difficile ; enfin, le gouvernement turc, sensible aux ressources que lui procurent les devises rapatriées d'Allemagne (2,5 milliards de DM par an aujourd'hui), incite ses ressortissants à émigrer. La croissance de l'économie turque, appuyée par la coopération allemande, n'a pas suffi à inverser cette évolution. Les arrivées se maintiennent aujourd'hui en Allemagne à un rythme de 50/60 000 annuellement.

L'émigration de **Mexicains** vers les Etats-Unis a toujours existé, officiellement ou clandestinement, et son histoire a été marquée, jusqu'à aujourd'hui, par la volonté de la maîtriser, au moyen d'accords entre les deux Etats concernés. En 1964, il a été convenu d'installer des entreprises franches le long du Rio Grande, les "maquiladoras". L'objectif était de créer des emplois et de fixer la main-d'oeuvre sur place. Après plus de 25 ans, le bilan de cette stratégie industrielle est impressionnant. 2 000 entreprises se sont implantées, employant aujourd'hui plus de 450 000 personnes, soit 15% de l'emploi industriel mexicain. Le bilan macro-économique est moins favorable : le développement de l'économie régionale, dans le Nord du Mexique, a été stimulé ; mais les maquiladoras n'ont pas réussi à mettre en place un vrai "processus industriel" et n'ont pas modifié les courants d'émigration. L'émigration officielle mexicaine vers les Etats-Unis se poursuit au rythme d'une centaine de mille par an mais l'émigration irrégulière se maintient à un rythme bien plus élevé. Certains avancent des chiffres supérieurs au million pour les dernières années.

Pourtant le redressement de la situation économique mexicaine est spectaculaire depuis l'arrivée au pouvoir du Président Salinas. Les bailleurs de fonds ont repris confiance et les capitaux étrangers

affluent. L'accord ALENA (Accord de libre échange nord-américain), premier pas vers la création d'une zone de coopération économique nord-américaine, devrait, s'il est ratifié, donner un nouvel élan à la croissance économique du Mexique. Ses effets sur l'immigration ne seront sûrement pas immédiats. Peut-être même seront-ils inverses dans une première phase ! D'après des études américaines et mexicaines à peu près concordantes, les créations d'emplois attendues dans le secteur industriel (600 000) compenseront à peine les pertes d'emplois dans le secteur agricole (6/700 000). L'accord, dans sa version actuelle, ne comprend d'ailleurs aucun article relatif à l'immigration ; les Etats signataires travaillent cependant à le compléter par des dispositions dans ce domaine.

L'histoire de l'émigration **portugaise** fournit un autre modèle.

La grande vague d'immigration portugaise vers l'Europe occidentale date des années 60, au rythme moyen annuel de 90 000. C'est une émigration à la fois économique et politique. Elle a été favorable au Portugal : changement des valeurs et des mentalités par un apport européen à une société fermée, réduction significative de la pression démographique intérieure, transferts dans l'économie portugaise d'une partie des gains effectués à l'étranger (75 % du déficit de la balance des paiements sont ainsi compensés), réforme du système financier. Ce courant commence à diminuer à partir de 1973, malgré le retour d'1/2 million de Portugais des anciennes possessions coloniales, pour s'inverser au cours des années 80. Plusieurs facteurs y contribuent. D'abord la sortie progressive du Portugal de son isolement politique et économique : il s'intègre dans l'AELE, puis rejoint la CEE en 1986. La chute brutale de la fécondité à partir du milieu des années 70 réduit sensiblement la pression démographique. L'appui financier de la CEE a des effets d'entraînement. Aujourd'hui, le solde migratoire est redevenu négatif (environ 25 000 retours par an). Cependant, la corrélation avec l'évolution de la croissance économique n'est pas évidente. Les taux de croissance du PIB ont été nettement plus élevés pendant la période 1965-1980 (5 % en moyenne), période de grande émigration, que pendant celle qui a suivi (2,5 % en moyenne pour la période 1980-1989), et la situation économique tend à se détériorer dans les toutes dernières années.

2 - Recommandations.

Il n'est pas réaliste d'attendre du développement économique des effets rapides sur les courants migratoires. **Ceux-ci s'inscrivent dans des cycles longs qui se mesurent non en années mais en décennies.**

"Même les pays en croissance rapide de l'Asie du Sud-Est continuent d'être des pays d'émigration en raison de la disparité de gains persistant avec les pays d'accueil" (23). Les politiques d'aide au développement et de coopération sont indispensables pour bien d'autres raisons. Mais il serait hasardeux de les justifier par leurs seuls effets sur les flux d'émigration, lesquels restent aléatoires et lointains.

Toutefois il est possible d'améliorer leur efficacité par rapport à l'émigration en les "ciblant" davantage.

a - Renforcer sensiblement la coopération publique et privée avec les pays dont l'émigration est importante vers la France. C'est en priorité le cas des pays du Maghreb dont le développement démographique est particulièrement préoccupant (doublement de la population entre 1990 et 2025) (Tableau 12). Des dispositions sur la circulation des personnes (sorties irrégulières, transit des migrants, révision des autorisations de travail de plein droit, ...) et sur l'emploi (retour de travailleurs formés) devraient faire partie de la négociation des accords de coopération, en contrepartie des efforts consentis.

b - Des programmes spécifiques de développement devraient être mis en oeuvre ou amplifiés dans certaines régions d'Afrique noire (vallée du fleuve Sénégal, certaines province du Mali) qui sont des foyers permanents et très localisés d'émigration.

La ligne de crédit toute récente ouverte par le Ministère des Affaires sociales, et gérée conjointement avec le Ministère de la Coopération, va dans ce sens. Elle est utilisée pour contribuer au financement de petits projets proposés par des Africains désireux de revenir en Afrique pour les mettre en oeuvre. C'est une action d'envergure modeste (aide plafonnée à 25 000 F. maximum par projet) dont l'impact est encore minime : quelques dizaines de projets ont été jusqu'ici retenus. Elle mériterait d'être amplifiée.

c - Les pays en développement ont besoin de travailleurs qualifiés et de techniciens formés dans les entreprises françaises et européennes. C'est l'occasion pour les entreprises de leur proposer de revenir se fixer dans leur pays d'origine, lorsqu'elles y développent leurs activités ou créent de nouvelles implantations industrielles. Cela concerne les pays du Maghreb et les pays de l'Est. Pour les entreprises, une diminution des coûts de formation et du nombre d'expatriés peut en résulter.

d - Les stratégies de coopération ne concernent pas exclusivement la France. L'émigration en provenance du Maghreb concerne tout autant les autres pays de l'Europe du Sud et même certains de ses voisins du Nord, la Belgique notamment. La même observation est à faire pour les pays de l'Est. **Les programmes de coopération doivent être aussi traités au niveau européen.** D'une part, pour tenir compte de ces intérêts plus larges, d'autre part, pour mobiliser des moyens d'action qui dépassent le champ des possibilités strictement nationales. Les programmes concernant le Maghreb devraient tenir compte du cadre du partenariat développé par la Communauté Européenne avec le bassin méditerranéen.

C O N C L U S I O N

En ce milieu d'année 1993, la situation sociale de la France atteint un point critique, en raison de l'extension dramatique du sous-emploi, sous toutes ses formes. Celui-ci frappe toutes les classes de la société, mais pénalise plus durement les plus jeunes et les plus défavorisés.

La population immigrée et d'origine immigrée est à ce titre plus exposée dans la mesure où elle représente 10% de la population française mais 20% des chômeurs. Cependant, son rôle dans l'économie française, comme producteurs et comme consommateurs, est important. En reprenant les mêmes chiffres, mais en sens inverse, les quatre cinquièmes des immigrés actifs - plus des deux tiers pour ceux d'origine non européenne - sont parties prenantes dans la production intérieure marchande.

L'immigration a changé depuis quinze ans : moins de travailleurs et plus d'inactifs, des origines culturelles plus disparates, quelquefois fortement décalées par rapport à la réalité nationale, apparition de groupes à part qui renforcent leur marginalité. Dans un climat social tendu se développent alors des réactions d'hostilité et des propositions simplistes qu'alimentent les généralisations approximatives, ainsi que le défaut ou le refus d'information. Dérive dangereuse révélatrice d'un problème de société en mutation auquel l'ensemble de la Nation est confronté.

Les entreprises sont évidemment concernées - concernées parmi d'autres, comme elles le sont par le sous-emploi en général. Leur première mission est d'éclairer les responsables publics sur la situation telle qu'elles la voient et telle qu'elles la vivent. La seconde est d'apporter le concours de leurs compétences et de leurs capacités - dans la limite de leurs contraintes - pour contribuer à intégrer dans la vie économique et sociale cette fraction du corps social qui se trouve involontairement en marge, comme tous ceux - Français ou immigrés - qui en sont temporairement exclus.

C'est le point-clef de la réflexion dont ce rapport est la conclusion. L'intégration économique des immigrés, abordée de façon positive, est la contrepartie des limitations apportées à de nouvelles entrées. Ces deux objectifs sont liés. Faute de quoi, les chances de reconstituer une certaine cohésion sociale seraient ruinées au détriment de tous, Français comme immigrés.

N O T E S

- (1) Le 1er Plan évaluait à 1 500 000 travailleurs au moins les besoins de l'économie française.
- (2) Ministère des Affaires Sociales et de l'intégration "L'immigration en France des ressortissants des pays d'Afrique Noire" - Rapport du groupe de travail interministériel - Juin 1992.
- (3) Rapport sur les "Migrations clandestines : passeurs et employeurs de migrants clandestins". Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe - Avril 1993.
- (4) Michèle Tribalat "Combien sont les Français d'origine étrangère" - Economie et statistique - Dossier "Les étrangers en France" - INSEE - n° 242 - Avril 1991.
- (5) Immigrés étrangers ou français par acquisition nés de parents étrangers, la situation est à peu près identique pour les entreprises. "Plusieurs études récentes montrent en effet que les difficultés d'insertion sur le marché du travail s'étendent au-delà du critère juridique de la nationalité, aux enfants d'immigrés qui possèdent la nationalité française". Haut Conseil à l'Intégration - Rapport sur "Les étrangers et l'emploi" - Décembre 1992.
- (6) Le projet de réforme du Code de la Nationalité, actuellement en discussion, exclut l'automatisme de l'acquisition de la nationalité française qui nécessitera désormais une démarche personnelle, volontaire et explicite de la part des enfants nés en France de parents immigrés.
- (7) "L'emploi illégal des étrangers" - Rapport du Haut Conseil à l'Intégration - Décembre 1992
- (8) Voir par exemple l'article d'André Lebon - "Des chiffres et des hommes" - "L'immigration en France, données, perspectives. "Revue française des affaires sociales" - Décembre 1992
- (9) 45 000 demandeurs d'asile en 1991, chiffre en nette décroissance par rapport à ceux de la fin des années 80.

- (10) Depuis 1986, les reconduites aux frontières se maintiennent autour de 7/9 000 par an. Les taux d'exécution des décisions de reconduite judiciaire et administrative ont été de 40/45 % jusqu'en 1990. S'ils sont tombés à moins de 20 % en 91 et 92, c'est en raison de la hausse du nombre de décisions de reconduite (Rapport sur l'emploi illégal des étrangers - Haut Conseil à l'intégration - Décembre 1992).
- (11) "Les étrangers et l'emploi" - Haut Conseil à l'Intégration - Décembre 1992.
- (12) Rapport "Les étrangers et l'emploi" - Haut Conseil à l'Intégration - Décembre 1992.
- (13) "Suspension de l'immigration et besoins de l'économie française", S. Anstett - Revue française des affaires sociales - Décembre 1992.
- (14) Rapport "L'emploi illégal des étrangers", - Haut Conseil à l'Intégration - Décembre 1992.
- (15) UIMM "Informations sociales" - n° 2586 - mai 1993.
- (16) D'après une étude récente de l'Institut de l'Entreprise, la proportion d'ingénieurs et de techniciens passerait de 17 à 30% d'ici l'an 2000, celle des contremaîtres et ouvriers qualifiés passerait de 38 à 45%, tandis que la proportion d'ouvriers non qualifiés tomberait de 45 à 25%.
- (17) "L'éducation, la formation et l'entreprise" - Journées de l'entreprise - Institut Arabe des Chefs d'Entreprise - Sousse - Décembre 1991.
- (18) Il s'agit ici des "indices conjoncturels de fécondité". Les taux de renouvellement des populations par génération sont un peu plus favorables.
- (18 bis) INSEE - "Les conditions de vie 1986-1987" - Données sociales 1990.

- (19) Aucune illusion n'est cependant à se faire sur les difficultés nouvelles auxquelles se heurte l'intégration "à la française", soit en raison de très fortes différences culturelles (cf. le rapport précité, "l'Immigration en France des ressortissants des pays d'Afrique Noire" - Ministère des Affaires Sociales et de l'Intégration - Juin 1992), soit en raison de l'attitude des autorités de certains pays d'émigration qui prétendent maintenir un contrôle sur leurs ressortissants émigrés. C'est, par exemple, le cas du Maroc. Commentant récemment les nouvelles orientations de la politique française d'immigration, Hassan II a encore déclaré... "qu'il n'aimerait pas du tout qu'ils (les immigrés marocains) soient l'objet d'une tentative d'intégration ...car ils ne seront jamais 100% français" - (Le Monde - 18 mai 1993).
- (20) "Si 22% des immigrés de la première génération peuvent être considérés comme "pauvres", ils ne sont plus que 13% à la deuxième génération. L'immigration n'apparaît donc pas comme une source d'exclusion en tant que telle". Rapport "Des exclusions à la citoyenneté"- Institut La Boétie - 1er trimestre 1993.
- (21) Gérard Moreau "Immigration et développement" - Revue française des affaires sociales. "L'immigration en France, données, perspectives" - Décembre 1992.
- (22) Cahier n°13 du Centre Nord-Sud de l'Institut de l'Entreprise - "Entreprises et Migrations" - Octobre 1992.
- (23) L'une des conclusions de la Conférence Internationale sur les Migrations organisée par l'OCDE à Rome - Mars 1991.

T A B L E A U X

TABLEAU 1

Evaluation de la population étrangère dans quelques pays de l'OCDE (1990)

en millions

En millions	Population Totale	Population étrangère d'origine					
		Totale	%	Européenne	Africaine	Asiatique (1)	Américaine
RFA (2)	62,0	5,2	8,4	2,5	0,3	2,1 (3)	0,3
Italie	58,0	1,1	1,9	0,4	0,4	0,2	0,1
Gde-Bretagne . . .	57,0	1,9	3,3	0,9	0,1	0,6	0,3
France	56,0	3,5	6,2	1,4	1,6 (4)	0,4	0,1
Espagne	38,0	0,4	1,0	0,3	(8)		0,1
Pays-Bas	15,0	0,7	4,7	0,2	0,2	0,3	
Belg.-Lux.	10,0	1,0	10,0	0,5	0,2	0,2	0,1
Etats-Unis	252,0	21,0 (5)	8,3	5,9	0,9	5,4	8,8
Canada	27,0	4,6 (6)	17,0	2,6	0,3	0,9	0,8
Japon	124,0	1,0 (7)	0,8			1,0	
Australie	17,0	3,9	22,9	2,4	0,2	1,1	0,2

Sources : SOPEMI — 1992

La notion de "population étrangère" varie selon les pays, en fonction notamment de leur régime de nationalité. Il y a lieu d'en tenir compte dans les comparaisons internationales.

(1) Y compris Turquie et Océanie.

(2) Partie Ouest de l'Allemagne Fédérale seulement. En ajoutant les landers de l'Est, la proportion d'étrangers tombe à 6,0.

(3) Dont 1,7 Turcs.

(4) Dont 1,4 Maghrébins.

(5) Evaluation à partir du recensement 1982 et des entrées officielles 1982-1990.

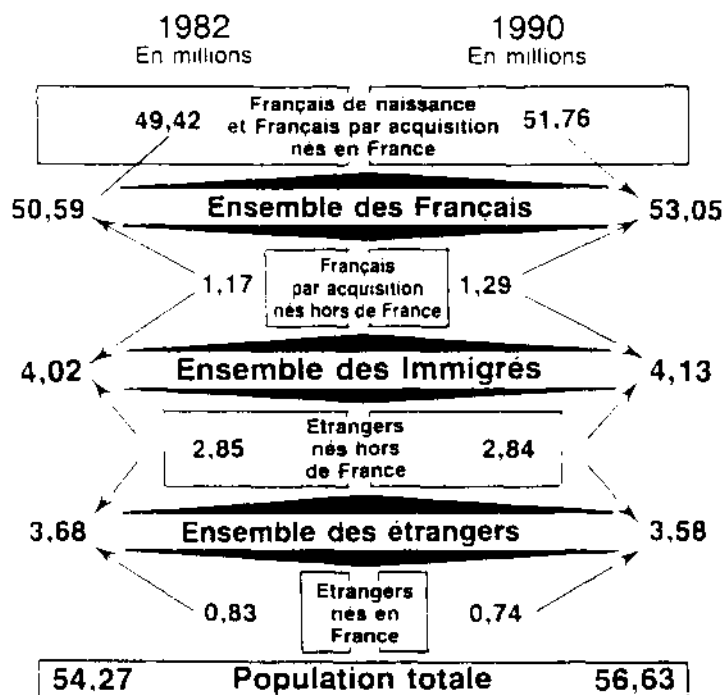
(6) Evaluation à partir du recensement 1986 et des entrées officielles 1987-1990.

(7) Evaluation retenue par la plupart des observateurs.

(8) Non connue.

TABLEAU 2

ÉTRANGERS, IMMIGRÉS, FRANÇAIS D'ORIGINE ÉTRANGÈRE



Dans cette présentation, on entend par « immigrés » les personnes « nées étrangères à l'étranger » et résidant en France métropolitaine au moment du recensement de 1990. Parmi celles-ci, certaines sont restées étrangères ; d'autres sont devenues françaises (« Français par acquisition »). Sont exclus de cette définition les Français de naissance qui sont nés hors de France métropolitaine (étranger, départements ou territoires d'outre-mer) et qui résident en France métropolitaine.

*D'après Population et Sociétés Novembre 1991
INED - note intitulée "mises au point" de Michel Louis LEVY*

TABLEAU 3

Flux d'entrées permanents (autorisations de séjour d'une durée supérieure à un an)
1990 - 1991

	Travailleurs permanents	Familles*	Conjoints de Français	Parents d'enfant français	Réfugiés**	Familles de réfugiés et apatrides**	Actifs non salariés	Autres bénéficiaires de plein droit de la carte de résident	Total 1991	rappel total 1990
Total Européens	12130	7088	3293	172	3578	488	93	182	28972	24321
Dont CEE(12)	8551	67	591	64	4	7	0	29	9333	9514
CEE(10)	7889	6	229	27	2	1	0	4	7660	8015
Europe de l'Est et URSS	2108	779	970	42	1237	80	10	76	5516	4882
Turcs	830	6106	753	36	2243	323	6	21	8423	7265
Total Asiatiques	6260	3907	1683	202	9086	280	83	242	20922	21488
Dont Libanais	2591	596	129	42	34	7	15	90	3504	4579
Sri Lankais	114	73	129	15	2757	61	0	19	4050	3760
Vietnamiens									3168	
Total Africains	4871	23607	11860	2450	2268	311	1247	724	46858	44708
Dont Maghreb***										
Dont Algériens	1855	21185	8764	250	32	20	1220	526	33632	34239
Marocains	605	5666	4080	1	5	4	1189	226	11776	12703
Tunisians	760	12857	3996	160	21	14	22	248	17778	17671
Afrique hors Maghreb	290	2942	688	60	6	1	0	52	4077	3865
Total Américains	2016	2442	2916	2200	2236	291	27	198	13226	10486
	2834	1084	1932	288	828	130	48	84	7382	6088
TOUTES NATIONALITES 1991	28907	38828	18763	3166	16467	1246	1448	1197	102483	96997
rappel TOUTES NATIONALITES 1990	22893	38949	18254	3990	13486	3200	1438	1196	96997	96997

Sources : OMI et OFPRA. Tableau confectionné par l'INED

* Ne comprend pas toutes les familles de ressortissants de la CEE, mais seulement celles qui adressent une demande de regroupement familial à l'OMI, procédure qui n'est pas obligatoire

** Les chiffres pour les réfugiés ont été fournis par l'OFPRA, ceux sur les familles de réfugiés proviennent d'une estimation à partir des enregistrements de l'OMI

*** Limité à l'Algérie, au Maroc et à la Tunisie

NOTE DE LECTURE : Lorsqu'il n'y a pas de chiffre dans une case du tableau, c'est parce que l'information manque pour la nationalité en question, elle figure alors dans la rubrique "autres". Il ne s'agit pas toujours d'entrées qui ont eu lieu dans l'année, mais souvent d'enregistrements effectués à l'occasion du contrôle sanitaire, pour les réfugiés, leur durée de séjour est au moins égale au temps nécessaire à l'instruction du dossier à l'OFPRA

TABLEAU 4

Flux d'entrées temporaires (autorisations de séjour d'une durée inférieure à un an)
1990 - 1991

	Etudiants	Stagiaires	APT	Visiteurs	Membre algérien org. officiel	Demandeurs d'asile	Saisonniers*
Total Européens	3037	175	1579	3246		14958	
Dont CEE (12)	1068	39	232	2426			
CEE (10)	863	13	0	1775			
Europe de l'Est et URSS	865	61	607	342		4159	5520
Turcs			28			9915	0
Total Asiatiques	4884	104	646	1887		14730	
Dont Libanais	808	14	46	909		75	0
Sri Lankais						3400	
Vietnamiens	55	4	34	29		2301	0
Total Africains	10544	183	467	2364		16484	
Dont Maghreb**	8779	100	353	1710		355	5088
Algériens	3662	23	86	1126	37	0	7
Marocains	2418	64	158	409		229	4304
Tunisiens	699	13	109	175		126	745
Afrique hors Maghreb	3765	83	114	654		16139	
Total Américains	4210	138	1274	922		1091	
TOUTES NATIONALITES	22488	607	4075	8648		47380	54241
Rappel chiffres de 1990	20469	489	3807	8627		54813	58428

Sources : OMI et OFPRA. Tableau confectionné par l'INED

*Les informations sur les saisonniers ne sont pas disponibles par continent. L'exploitation de l'OMI porte principalement sur les nationalités fournissant gros de la main d'oeuvre saisonnière. De plus 561 saisonniers ne sont pas répartis par nationalité mais figurent dans le total

** Limité à l'Algérie, au Maroc et à la Tunisie

NOTE DE LECTURE : Lorsqu'il n'y a pas de chiffre dans une case du tableau, c'est parce que l'information manque pour la nationalité en question, elle figure alors dans la rubrique "autre"

Nous n'avons pas mis de colonne "total" volontairement, ces flux étant de nature très diverse. Certaines personnes figurant dans ce tableau sont déjà dans le tableau 1, ou risquent d'y apparaître au cours d'une année ultérieure. C'est le cas des demandeurs d'asile obtenant le statut de réfugié, mais aussi des étrangers qui changeront de statut et feront alors l'objet d'une régularisation (ce sera le cas en 1991-92 d'une partie des demandeurs d'asile déboutés)

TABEAU 5

Décomposition des variations de la population active de 1990 à 2010 en France

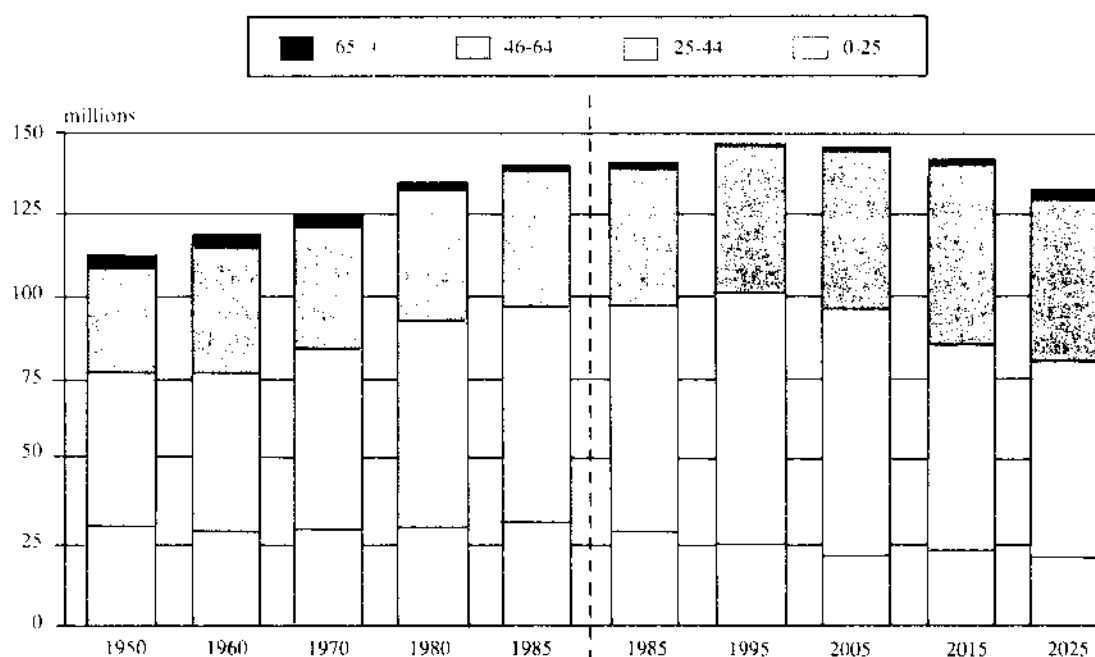
En milliers

	Variations annuelles moyennes estimées			
	1990-1995	1995-2000	2000-2005	2005-2010
Variation totale	116	81	37	-102
Hommes	5	11	4	- 68
Femmes	111	70	33	- 34
Effet démographique	141	110	55	- 90
<i>dont :</i>				
Solde migratoire	20	20	20	20
Effet de l'évolution des taux d'activité	- 25	- 29	-18	- 12
<i>dont :</i>				
Hommes de moins de 25 ans ..	- 56	- 32	-13	- 3
Hommes de 25 à 54 ans	- 7	- 7	- 7	- 6
Hommes de 55 ans et plus	- 8	- 15	-12	- 10
Femmes de moins de 25 ans ..	- 37	- 22	-10	- 3
Femmes de 25 à 54 ans	93	54	27	12
Femmes de 55 ans et plus	- 10	- 7	- 3	- 2

Source : INSEE. La prise en compte d'un solde migratoire constant n'est pas une prévision mais une hypothèse plausible qui s'appuie sur la tendance observée au cours de la décennie 80.

TABEAU 6

CEE 12: population active totale et répartition par âge



Sources : OIT pour la période 1950-1985, Eurostat pour la période 1985-2025. Les projections faites sur les taux d'activité par âge retiennent l'hypothèse de constance sur la longue période des tendances passées 1950-1985.

TABLEAU 7

France - Population active (1962 - 1990) - en milliers

	Total	Français	Etrangers	% Actifs étrangers
1982	19251	18158	1092	5.70%
1968	20439	19170	1268	6.20%
1975	21774	20190	1584	7.30%
1982	23525	21968	1556	6.60%
1990	25262	23643	1619	6.40%

Source : INSEE - Recensements généraux

TABLEAU 7 bis

France - Population active 1990 - Répartition par origines - en milliers

	Population Totale	Population Active
Français de naissance	51248	22817
Français par acquisition	1778	826
dont origine :		
européenne	1291	567
africaine	305	169
autre	182	90
Etrangers	3608	1620
dont :		
européens	1458	736
africains	1653	677
autres	497	207
TOTAL	56634	25263

Source : INSEE - Recensement 1990

TABLEAU 8

Les travailleurs étrangers dans quelques pays de la Communauté européenne

en milliers

	R.F.A. (1)	U.K.	France	Espagne	Pays-Bas	Portugal	Belg.-Lux.
	1989	1989	1990	1989	1989	1989	1989
Population Active							
Total	29 600	28 404	25 034	14 751	6 609	4 874	4 066
dont Etrangers	2 364	1 039	1 619	42	252	27	329
%	8,1	3,7	6,5	0,3	3,8	0,6	8,1
dont hors CEE	1 548	544	943	22	147	27	94
%	5,3	1,9	3,8	0,1	2,2	0,6	2,3

Sources : Eurostat 91 : Enquête par sondage sur les forces de travail (chômeurs inclus) effectuée au printemps 1989.

Pour la France : résultats provisoires du recensement 1990.

(1) Non inclus les länders de l'Est.

TABLEAU 9

Taux de chômage

	ENSEMBLE	HOMMES	FEMMES
FRANCAIS	10,6%	7,7%	14,1%
ETRANGERS	19,9%	16,7%	27,3%
OEE	10,9%	8,1%	15,8%
dont			
ESPAGNOLS	12,8%	10,4%	17,0%
ITALIENS	12,5%	10,4%	22,1%
PORTUGAIS	10,3%	7,6%	14,8%
ALGERIENS	27,6%	23,1%	42,4%
MAROCAINS	26,5%	21,8%	43,3%
TUNISIENS	26,4%	22,6%	42,7%
RESSORTISSANTS)			
D'AFRIQUE NOIRE)	27,5%	20,9%	46,1%
FRANCOPHONE)			
CAMBODGIENS)			
LAOTIENS)	27,2%	20,2%	39,3%
VIETNAMIENS)			
TURCS	29,9%	25,4%	48,4%

Source RGP/ INSEE

TABLEAU 10

Taux de chômage des étrangers arrivés en France depuis 1982

	ENSEMBLE	HOMMES	FEMMES
ETRANGERS	24,7%	19,6%	33,8%
OEE	11,4%	6,9%	18,1%
dont			
ESPAGNOLS	17,0%	10,3%	27,0%
ITALIENS	12,9%	8,8%	22,7%
PORTUGAIS	13,6%	7,9%	24,1%
ALGERIENS	35,5%	27,8%	55,9%
MAROCAINS	30,3%	22,5%	51,1%
TUNISIENS	29,6%	22,7%	49,5%
RESSORTISSANTS			
D'AFRIQUE NOIRE FRANCOPHONE	37,7%	25,2%	60,2%
CAMBODGIENS; LAOTIENS;			
VIETNAMIENS	36,4%	30,4%	44,5%
TURCS	42,8%	38,8%	60,4%

Source RGP/ INSEE

TABLEAU 11

Les étrangers artisans, commerçants et chefs d'entreprise - Evolutions 1982 - 1990

	Effectifs totaux en 1990 (milliers)	Évolution 1982-1990 (%)	Effectifs étrangers en 1990 (milliers)	Variation relative des effectifs étrangers 1982-1990 (%)	Part des étrangers en 1982 (%)	Part des étrangers en 1990 (%)
Artisans	826	- 8	49,0	+ 58	3,4	5,9
tailleurs, couturiers	18	- 25	2,0	+ 54	5,4	11,1
maçons, plâtriers	94	- 10	17,2	+ 47	11,1	18,3
peintres	57	+ 4	6,0	+ 100	5,5	10,5
plombiers, couvreurs	52	- 5	2,5	+ 67	2,7	4,8
menuisiers, charpentiers	41	- 9	1,8	+ 80	2,2	4,4
réparateurs automobiles	45	+ 45	1,6	+ 160	1,9	3,6
conducteurs de taxi	31	+ 11	3,3	+ 120	5,4	10,6
transporteurs routiers	31	+ 20	1,4	+ 250	1,6	4,5
Commerçants	756	- 4	38,0	+ 23	3,3	5,0
petits détaillants alimentation générale	34	- 29	4,4	+ 69	5,4	12,9
petits détaillants équipement personnel	105	- 6	4,6	+ 53	2,7	4,4
patrons petits restaurants	80	+ 24	7,2	+ 85	6,0	9,0
patrons cafés, restaurants, hôtels	25	+ 9	1,3	+ 63	3,5	5,2
Chefs d'entreprise	169	+ 29	6,1	+ 69	2,7	3,6
chefs d'entreprise, commerçants ayant entre 20 et 50 salariés	40	+ 40	1,6	+ 129	2,4	4,0

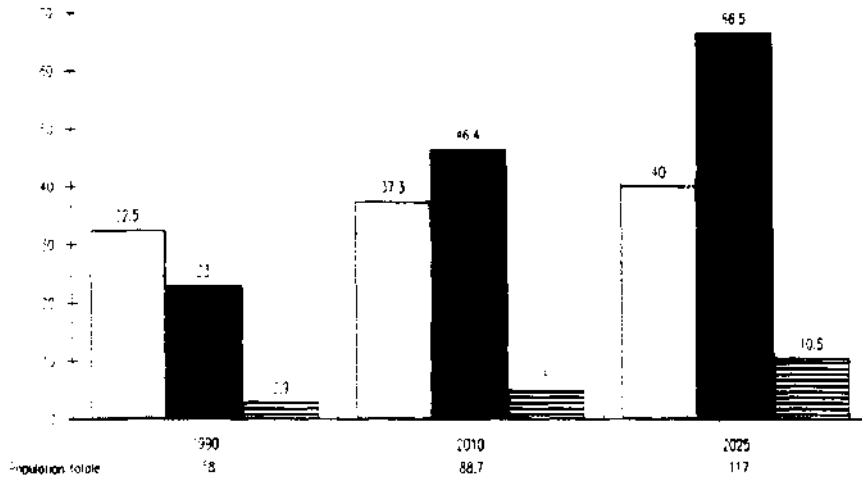
Source : Insee, recensements de la population de 1982 et 1990, sondage au 1/4.
Champ : Actifs occupés.

Entre 1982 et 1990, l'effectif total d'artisans, commerçants et chefs d'entreprise a diminué de 4 % (1.751.000 contre 1.816.000). Au cours de la même période, l'effectif des étrangers dans ces mêmes secteurs a augmenté de 43 % (93.000 contre 65.000).

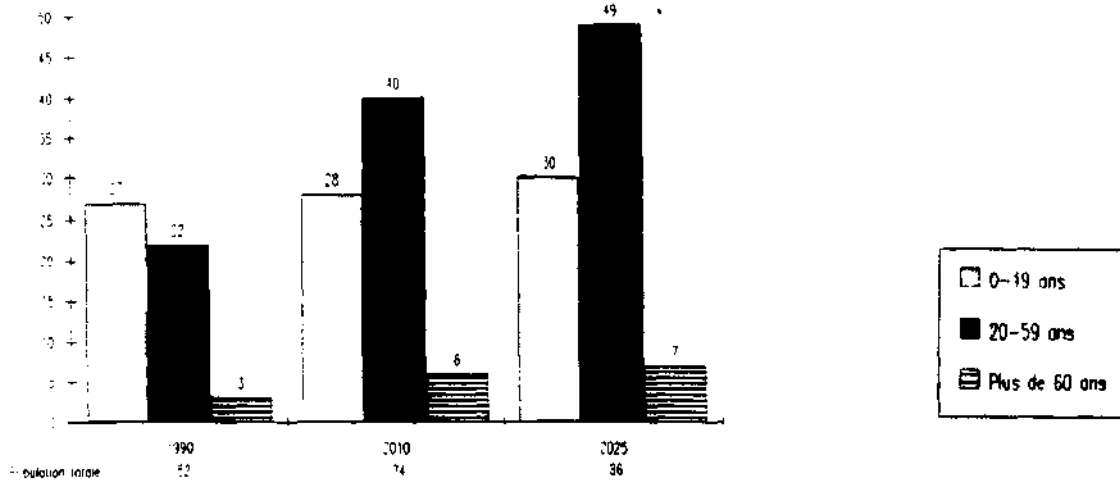
TABLEAU 12

Prévisions démographiques 2010 - 2025
Maghreb - Egypte - Turquie
(Source : Banque Mondiale)

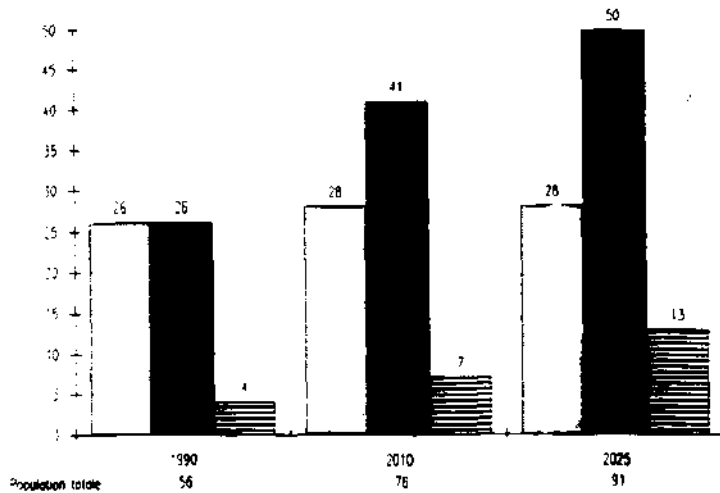
MAGHREB (Prévisions démographiques en millions d'habitants)



EGYPTE - Prévisions démographiques en millions d'hab.



TURQUIE - Prévisions démographiques en millions d'hab.



GROUPE DE TRAVAIL "IMMIGRATION"

Président : René LAPAUTRE Président du Centre Nord-Sud
Rapporteur : Emmanuel JAHAN Directeur du Centre Nord-Sud
Membres :

Raymond BLOCH, Président Directeur Général, BP France

Michel BON, Président du Conseil de Surveillance, Groupe ESSEC

Bernard BOUSSAT, Directeur des Affaires Sociales Internationales, C.N.P.F.

Gérard EGNELL, Administrateur, CLEAS

Patrice LEROY-JAY, Conseiller du Président, C.N.P.F.

Jean-Claude LIS, Vice-Président, UNIRS

Rémy ROBINET-DUFFO, Président Directeur Général, Groupe HENNER

Yves SALMON, ancien Directeur Général Adjoint, FOUGEROLLE

Pierre de SEAUVE, Conseiller, INSTITUT DE L'ENTREPRISE

Serge TER-OVANEISSIAN, Directeur de la Recherche et Innovation, ECCO

Pierre VINCENSINI, Direction des Affaires Sociales Internationales, CNPF

Henri VIGUERIE, Direction Générale, FAUGERE ET JUTHEAU

Jean-Louis VILGRAIN, Président, SOMDIAA

Le Groupe de Travail a été constitué à l'automne 1992 et s'est réuni 5 fois : les 8 décembre 1992, 19 janvier, 25 février, 1er avril et 14 mai 1993. Sa réflexion a été facilitée par le programme de recherches et d'information entrepris par le Centre Nord-Sud de l'Institut de l'Entreprise depuis le début de 1991 et, notamment, les 3 Journées d'études organisées conjointement avec le Centre de Développement de l'OCDE au 1er semestre 1992, dont la synthèse a été publiée dans le Cahier n° 13 du Centre Nord-Sud, en octobre 1992, sous le titre "Migrations et entreprises".